1re Année. — N° 9 | Le Numéro : 5 Centimes | Samedi 27 Octobre 1883

LE PETIT ALPIN

Journal Politique et Littéraire, Paraissant le Samedi

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
Aug. TURIN

ABONNEMENTS
Basses-Alpes et Départements limitrophes... Un An 5 fr.
Autres Départements : le port en sus.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
DIGNE : Boulevard Gassendi, 53 ; — SISTERON : Rue de l'Horloge, 12

Adresser toutes les communications au Directeur, à Sisteron

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

RÉDACTEUR EN CHEF
Aug. THOMAS
PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA PRESSE MARSEILLAISE

ANNONCES
Commerciales : 35 c. la ligne. — Réclames : 50 c. la ligne
Les Annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, rue du Bausset, 4 ; et à Paris, chez MM. AUDBOURG & Cie, place de la Bourse, 10.

AVIS

Nous informons les Bas-Alpins habitant Marseille, que le PETIT ALPIN est en vente :

Chez Mme TEULIÈRE, *Kiosque, 23, rue Cannebière, en face la rue Saint-Ferréol ;*

Mme ANDRÉ, *Kiosque, 4, Cours Belsunce, en face la rue Tapis-Vert.*

Le Numéro : 5 Centimes

LA SEMAINE POLITIQUE

Je suis à Paris où je suis venu assister à l'ouvertnre des Chambre. J'ai vu beaucoup d'hommes politiques et je vous ferais part cette semaine et l'autre des conversations intéressantes que j'ai eues avec eux.

Demain, je rencontrerai sans doute dans la salle des Pas-Perdus les députés des Basses-Alpes et je solliciterai des renseignements intéressant notre département. J'insisterai surtout pour obtenir leur appui moral en faveur de notre petite feuille qui, à mon sens, deviendra le vade-mecum politique du Bas-Alpin. On nous a vu à l'œuvre et on a bien constaté aujourd'hui que nos intentions étaient pures et que nous ne sommes mus que par un sentiment de dévoûment. Le concours de nos représentants nous est acquis, nous avons de fortes présomptions pour le croire.

Le ministère Ferry vivra. Combien de temps vivra-t-il ? Peu de temps. Sur quoi tombera-t-il ? Sur une pelure d'oignon.

Voilà la quintessence des avis qui ont été émis autour de nous et c'est notre propre sentiment.

Il est hors de doute qu'il se produit en ce moment dans le monde parlementaire un nouveau groupement. Deux grandes opinions se font jour : l'une tend à ramener une partie de nos représentants dans la résistance, ce sont les autoritaires ; l'autre rejette vers l'opposition un certain nombre d'autres députés qui ne trouvent pas le programme du cabinet actuel assez net, ce sont les libéraux. Les uns et les autres se confinent dans leur groupe respectif et se préparent à la lutte. Les compromissions ne sont plus possibles. On votera d'ici à la fin de l'année avec acharnement les uns pour les autres contre le ministère ; sur une question donnée, la première venue, celui-ci pourra être culbuté.

Il ne nous semble pas possible qu'on puisse gouverner avec une partie des gauches, la composition actuelle de la Chambre ne le permettant pas d'ailleurs ; mais ce qui rend ce programme inapplicable, c'est la logique et le besoin de la défense. Quoi qu'on dise, la République a encore besoin du concours, de l'union de tous ses enfants. Notre régime n'est pas suffisamment ancré pour nous permettre de nous diviser en républicains et démocrates. La politique de l'union de toutes les gauches nous est imposée pour longtemps encore. C'est une question de préservation personnelle. M. Jules Ferry s'en apercevra sous peu. Son succès du moment vient de deux causes : la première, c'est la crainte d'affaiblir la République en ouvrant une nouvelle crise ministérielle ; et la seconde, c'est parce qu'on n'est pas d'accord sur le chef de cabinet qui succèderait à M. Jules Ferry.

Ces deux causes peuvent être modifiées à chaque instant par les évènements eux-mêmes. Les situations sont changeantes en politique comme les décors des théâtres. Le ministère Ferry bénéficie du patriotisme de la Chambre et de l'absence de compétiteur sur lequel l'accord serait fait, mais il ne vit pas par lui-même.

Les plaintes sont générales à la Bourse. Le marché est affaissé. Le monde des affaires réclame à grands cris la stabilité. L'incident du Roi d'Espagne a amené à la Bourse un découragement dont il serait difficile de donner une idée. La Bourse, en effet, travaille peu. C'est à peine si l'échange de titres et de valeurs dure pendant une demi-heure au plus. La confiance fait défaut, il faut le dire, hélas ! Et c'est bien sous le ministère Ferry que ce désarroi s'est produit.

Auguste Thomas.

LA SITUATION EN CHINE

Paris, 25 octobre, soir.

Le *Times* publie la dépêche suivante datée de Hong-Kong : « L'amiral Courbet n'étant plus sous les ordres de M. Harmand, est allé en reconnaissance à Bac-Ninh ; ayant trouvé la ville fortifiée et armée de canons Krupp, il n'a pas attaqué, préférant attendre l'arrivée des renforts. Les Pavillons-Noirs, de leur côté, se préparent à la lutte. Phu-Haï a été réoccupé par les Chinois, à Haï-Phong, la colonie étrangère est en proie à un vif malaise, la ville n'étant pas suffisamment protégée. Toutes les troupes et les canonnières sont à Hanoï.

« On rapporte que plus de 1,500 pirates campent à 10 milles de cette ville, attendant l'occasion d'attaquer ; ils seraient commandés par deux Chinois récemment encore à la solde des Français et envoyés par ceux-ci pour demander la soumission des pirates, mais ce dernier bruit demande confirmation. »

Le *New-York-Herald* a reçu également une dépêche de Hong-Kong d'après laquelle les pirates sont établis sur la montagne de l'Eléphant ; elle dit qu'avec les renforts attendus et grâce à l'activité de l'amiral Courbet, le succès paraît assuré aux troupes francaises.

— On télégrephie de Philadelphie au *Times*, que les négociants américains demandent au ministre de la marine d'augmenter les forces navales des Etats-Unis dans les mers de Chine, en prévision des complications qui pourraient se produire. Il est probable que la flotte américaine sera renforcée sous peu.

— On sait que le rei de Cambodge vient de signer une convention avec le gouverneur de la Cochinchine ; quand la convention a été signée, S. M. Norodom en a exprimé toute sa satisfaction. Tout mon cœur, a-t-il dit, est pour la France et pour le gouverneur de la Cochinchine. M. Thomson a été nommé grand'croix de l'ordre de Cambodge. Le roi se serait engagé à supprimer l'esclavage, modifier le régime politique, administratif et économique du Cambodge. La convention telle qu'elle est arrêtée par les contractants va donner à ce pays une administration régulière.

LES LABORATOIRES MUNICIPAUX

On sait les efforts tentés en ce moment pour assurer la répression des falsifications qui se produisent dans les denrées alimentaires.

A cet effet, il a été créé, d'abord à Paris et ensuite dans plusieurs villes importantes, des laboratoires municipaux ou départementaux, chargés d'analyser les denrées ou boissons suspectes.

Le gouvernement a pensé, non sans raison, qu'il ne pouvait pas se désintéresser dans une question aussi importante et il a cru nécessaire de prendre des mesures pour arriver à ce que ces laboratoires opèrent d'après une unité de vues et de méthodes sans laquelle il ne saurait y avoir de répression efficace des fraudes sur les denrées alimentaires.

Par décret du 27 septembre, il a été institué auprès du ministère du commerce un comité consultatif des laboratoires municipaux et départementaux, chargé d'émettre des avis :

1° Sur les rapports qui lui seront soumis par les chefs et directeurs de laboratoires, soit par les autorités municipales et départementales ;

2° Sur les méthodes à employer dans les laboratoires pour l'analyse et l'examen des diverses denrées alimentaires, et pour éviter aussi des poursuites souvent injustes.

3° Sur les moyennes au-dessus et au-dessous desquelles lesdites denrées seraient déclarées *mouillées* ou *falsifiées* ;

4° Enfin, et d'une manière générale, sur toutes les questions techniques se rapportant au fonctionnement des laboratoires établis, soit par les départements, soit par les communes.

Cette création a eu lieu à la suite d'un rapport adressé par M. le Ministre du commerce au président de la République, rapport dont il nous paraît utile de reproduire les termes :

« Le laboratoire municipal établi à Paris en 1878, en vue de faciliter la répression des falsifications qui se pratiquent sur les denrées alimentaires, a rendu, dit le ministre, des services si évidents que plusieurs villes des départements ont installé, ou se proposent d'installer des laboratoires du même genre. Les villes de Lille, Reims, Bordeaux, Brest, Saint-Etienne, etc., sont entrées dans cette voie, et dans les Bouches-du-Rhône, le Conseil général a décidé récemment la création d'un laboratoire analogue à celui de Paris, et dont la sphère d'action embrasserait tout le département.

« Bien que les mesures concernant l'inspection des denrées alimentaires rentrent, d'après la législation actuelle, dans les attributions municipales, j'ai pensé, d'accord avec le comité consultatif d'hygiène publique de France, que le gouvernement ne pouvait se désintéresser dans une question aussi importante ; qu'il était, au contraire, de son devoir d'encourager et de soutenir, par les moyens dont il dispose, les efforts tentés par les municipalités afin de poursuivre la fraude sur le plus grand nombre de points possible.

« C'est dans ce but que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature un projet de décret qui institue auprès du ministre du commerce un comité consultatif des laboratoires municipaux et départementaux.

« Ce comité, dont le caractère serait purement consultatif, et auquel les particuliers pourraient s'adresser aussi bien que les administrations intéressées, aurait pour attribution d'émettre des avis :

« 1° Sur les rapports qui lui seront soumis, soit par les chefs de laboratoire, soit par les autorités municipales ou départementales ;

« 2° Sur les méthodes à employer dans les laboratoires pour les analyses des diverses denrées alimentaires ;

« 3° Sur les moyennes au-dessus et au-dessous desquelles lesdites denrées seraient déclarées mouillées ou falsifiées ;

« 4° Enfin, et d'une manière générale, sur toutes les questions techniques dont la solution pourrait intéresser les laboratoires.

« Si, comme il est permis de l'espérer, les municipalités et les départements, qui organiseront des laboratoires, recourent pour la direction de ces institutions, au conseil du comité que le gouvernement met à leur disposition, ces laboratoires arriveront bien vite à opérer, d'après une unité de vues et de méthodes sans laquelle il ne saurait y avoir de répression efficace des fraudes sur les denrées alimentaires. Il ne sera plus notamment à craindre qu'un produit déclaré falsifié, à Paris, par exemple, soit déclaré marchand dans un autre département, à cause de la différence des moyennes. Le commerce loyal y trouvera toute garantie, ainsi que l'hygiène publique.

« J'ai la confiance, M. le président, que vous voudrez bien approuver, dans les conditions que je viens d'indiquer, la création d'un comité consultatif des laboratoires municipaux et départementaux. Ce comité serait d'ailleurs composé de cinq membres pris parmi les savants que leurs travaux et leur autorité scientifique désignent plus particulièrement au choix de l'administration et dont les noms figurent dans le projet de décret ci-joint.

« Veuillez, etc. »

Nous ne saurions trop applaudir à cette création, qui aura le double avantage de garantir la santé publique contre les falsifications éhontées dont les denrées alimentaires sont l'objet de la part de quelques fabricants aux lieux mêmes d'origine et d'empêcher, d'un autre côté, des poursuites injustes contre des négociants innocents de ces fraudes.

Pour que la répression soit véritablement efficace, il faut que la base des poursuites soit partout la même ; or, les laboratoires municipaux ou départementaux n'étaient pas d'accord sur les moyennes au-dessus et au-dessous desquelles les denrées seraient déclarées mouillées ou falsifiées ; tel vin, accepté comme bon par un laboratoire, était regardé par l'autre comme falsifié.

Grâce à l'institution nouvelle, cette regrettable anomalie ne pourra plus se produire ; la santé publique sera partout protégée de la même façon et le fabricant n'aura plus à craindre de se voir poursuivi dans un département pour une denrée regardée, dans un centre, comme devant être à l'abri de toute suspicion.

Victor Emion.

Ephémérides Républicaines

1802. — Mort de Colonne, ministre des finances sous Louis XVI.

Il est de ces gens dont on n'aime pas à parler ; tout le monde ne se plait pas à conter l'histoire de Mandrin. Aussi je laisse la parole à Grimm :

© VILLE DE SISTERON

« Ce trop célèbre ministre avait pour doctrine qu'au roi seul appartenait le droit de fixer l'impôt, et que l'assemblée des notables n'avait à donner d'avis que sur la manière de le percevoir. On colporta secrètement, à ce sujet, une caricature représentant un fermier au milieu de sa basse-cour. Il s'adressait aux poules, coqs, dindons et canards, rassemblés autour de lui : « Mes bons amis, leur disait-il, je vous ai tous rassemblés pour savoir à quelle sauce vous voulez que je vous mange. » Un coq dressant sa crête : Mais nous ne voulons pas être mangés. — Vous vous écartez de la question : Il ne s'agit pas de savoir si vous voulez qu'on vous mange ; mais à quelle sauce vous voulez être mangés. »

En 1785, le ciel du lit de M. de Calonne se détacha pendant son sommeil et faillit l'écraser. Lorsque le marquis de Bièvre apprit cette nouvelle, il s'écria : « *Juste ciel !* » Calonne n'avait cependant pas été tué »

Octobre vit d'ailleurs beaucoup de morts célèbres de différentes façons et à différents titres.

1745. — Mort de Swit, l'auteur de Gulliver.

1741. — Mort de la duchesse de Marlbourgh. (*Madame monte à son tour.*)

1783. — Mort de d'Alembert, l'encyclopédiste.

1793. — *Exécution de Barnave, l'orateur de la Révolution.*

1869. — Mort d'Antony Deschamps, l'écrivain.

LE CHANT DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Le programme de l'enseignement du chant dans les écoles primaires vient d'être arrêté par le ministre de l'instruction publique. — Ce programme étant très étendu, nous nous bornerons à en reproduire les prescriptions générales.

Ecoles enfantines. — Dans la classe enfantine ou dans l'école maternelle, la maîtresse doit se borner à enseigner aux enfants, par audition, des chants très simples à une voix, associés autant que possible, à des mouvements physiques (marches, rondes, danses, jeux, etc.), de façon à développer simultanément en eux le sentiment de l'intonation et du rhythme.

Au commencement, la maîtresse choisira les enfants dont la voix est la plus douce, la plus juste et la plus agréable ; elle les fera chanter, tantôt seuls, tantôt par groupes, de façon à entraîner ainsi, par imitation, les organisations moins favorisées

Ecoles primaires. — Les leçons de chant occuperont une à deux heures par semaine, indépendamment des exercices de chant qui auront lieu tous les jours, soit dans les intervalles qui séparent les autres exercices scolaires, soit à la rentrée, et à la sortie. (Arrêté du 27 juillet 1882, art. 16).

Il importe de bien établir que le maître doit chercher, avant tout, à donner aux enfants le goût de la musique, en lui épargnant autant que possible les difficultés théoriques. Ainsi, il les formera à émettre nettement les sons, à chanter juste, à bien conduire et à ménager leur voix, et leur inspirera par là le désir d'être bientôt en état de faire correctement leur partie dans un chœur. Ce sera là toute son ambition, comme c'est le but de cet enseignement.

Le professeur pourra, dans la pratique, choisir de la notation usuelle ou de la notation en chiffre, celle qui mettra le plus promptement possible les élèves en état de chanter et d'exécuter les chœurs. Toutefois, il est bien entendu que la connaissance de la notation usuelle est obligatoire.

Dans les deux années du cours élémentaire, le maître devra s'abstenir de toute explication théorique proprement dite, et se borner, pour chaque chose nouvelle, à donner une définition claire appuyée d'un exemple.

Dans l'exécution des airs, aussi bien que dans les exercices, il devra attacher une grande importance à la qualité du son, à la respiration. Il fera observer les nuances et accoutumera les élèves à chanter sans forcer la voix. Il devra veiller à ce que la prononciation soit nette et correcte.

Il sera bon d'associer, autant que faire se pourra, des chants avec paroles appropriées aux actes de la vie de tous les jours (départ pour la récréation, pour les repas, marches, repos, etc.).

Le chant ne sera pas associé aux exercices gymnastiques proprement dits.

PROLOGUE D'HIVER

L'hiver, avec son froid cortège,
Sort des brumes de l'horizon,
Drapé dans des haillons de neige...
Vite ! qu'on ferme la maison !

Il souffle, et son humide haleine
Flétrit les derniers rameaux verts...
Il passe, en pleurant, dans la plaine,
Il gémit dans les bois déserts !

Fantôme étrange, solitaire,
Traînant son éternel ennui,
Il veut, en venant sur la terre,
Que tout soit sombre comme lui !

Les pieds meurtris et les yeux mornes,
Il va, se lamentant toujours ;
Il s'assied, blême, sur les bornes,
La nuit, au coin des carrefours !

Alors, sur la ville endormie,
Il fait, le grand inconsolé,
Passer comme un cri d'agonie,
Un chant plaintif et désolé :

— « Je suis l'Hiver ! Hurlez, tempêtes !
Rude aquilon, déchaîne-toi !
Il faut des sanglots à mes fêtes ;
L'épouvante marche avec moi !

» Là-bas, une lueur blafarde,
S'échappe des volets disjoints ;
Venez ! entrons ! C'est la mansarde
Où quelqu'un souffre sans témoins ! »

Soudain, le vent pousse la porte ;
Il entre où la misère gît,
Et de l'Hiver, la pâle escorte,
Sur le seuil aussitôt surgit !

Et, sur une paille fétide,
Une mère endort son enfant,
Qui presse une mamelle vide,
Et la meurtrit en sanglotant !

En vain il y colle la bouche ;
La misère a tari le lait !
Puis il retombe sur la couche
Où sa mère le consolait !

— « Mère, lui dit l'Hiver sinistre,
Pour jamais ton enfant s'endort !
Des douleurs, je suis le ministre,
Je suis l'envoyé de la Mort !

« Demain, ton enfant, pour suaire
« De neige sera recouvert ! ...
— « Grâce ! pitié ! » lui dit la mère.
— « Pas de pitié ! » répond l'Hiver ! »

Et l'enfant tord ses membres grêles,
Que la mort a bleuis déjà...
Quand elle l'a pris sur ses ailes,
L'Hiver applaudit et s'en va.

. . . . . .

A travers les rideaux de soie,
Les lustres jettent mille feux,
Dans les beaux salons où tournoie,
La valse aux bras des amoureux.

— « Hiver, on rit de tes menaces ;
Hiver, va-t-en frapper ailleurs ;
Tu ne pourras, quoi que tu fasses,
Mêler à nos chants tes douleurs ! »

L'Hiver, avec sa voix profonde,
S'éloigne, en jetant pour adieu :
— « Je vous épargne, heureux du monde...
Mais vous serez jugés par Dieu ! »

MARIGNAN D'AUBORD.

Un professeur d'histoire interroge un de ses élèves sur le règne de Charles VII, sur Jeanne d'Arc et sur les bâtards d'Orléans.

— Monsieur, lui demande l'élève à ce propos, qu'est-ce que c'est qu'un bâtard ?

Le professeur un moment embarrassé.

— Mon ami, c'est un enfant dont les parents se sont mariés sans cérémonie !

Nous recevons la lettre suivante :

Marseille, le 26 Octobre 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre estimable journal l'avis ci-après :

« Les travaux d'appropriation des salles de la « Maison Martino, destinées au *Cercle des Alpins*, « seront terminés dans les premiers jours du « mois prochain et l'inauguration du cercle, « dans cet établissement, aura lieu très probable- « ment le deuxième dimanche de Novembre avec « toute la splendeur possible.

« Banquet composé exclusivement des produits « et mets des Alpes, concert, bal et tombola, rien « ne manquera pour assurer le succès de cette « inauguration

« Les principales autorités de la ville qui font « partie de droit du cercle, d'après les statuts, « seront invitées à honorer de leur présence cette « solennité.

« Nous engageons vivement nos compatriotes « Alpins Marseillais qui ne font pas encore p « de ce Cercle, qui est appelé à être utile à « les Apins, à se faire inscrire au plus tôt af « contribuer à l'éclat et à la prospérité de « œuvre philanthropique.

« Les Alpins habitant hors Marseille peu « faire partie de ce Cercle, soit comme mem « actifs ou comme membres honoraires. La « sation, pour les premiers, est fixée à 36 fr. « an, payable par semestre ; celle de l'honor « à 20 fr. par an, qui donne qualité au mem « honoraire de fréquenter le cercle dans ses « vers passages à Marseille dans l'année, co « s'il était membre actif.

« Les honorables députés Blancsubé et Bou « se sont fait inscrire depuis sa fondation co « membres actifs ; l'on espère que leurs au « collègues des Alpes, ainsi que les sénat « Alpins ne tarderont pas à suivre leur com « triotique exemple.

« Veuillez agréer, etc.

« EUGÈNE IMBERT. »

Nous espérons que nos confrères des Al voudront bien reproduire l'avis ci-dessus.

DU CORSET

SUITE ET FIN

Il est bien nécessaire de prémunir les mères famille, contre cet objet qui paraît indispensa à la toilette et dont le seul effet est de ren leurs filles faibles et maladives. Il serait t long d'énumérer tous les inconvénients qu'o justement reprochés aux corsets ; je ne m'arr qu'aux principaux.

Le corset, qui, le plus souvent n'est qu'u carcasse de caoutchouc, de fer et de baleines soutient pas le corps, comme on le croit, m il le comprime et c'est de cette compression q naissent tous les inconvénients de l'usage corset. La compression qu'il exerce sur la p trine, maintient dans l'immobilité deux cavi considérables dont les dimensions doivent, p l'exercice des fonctions d'évacuation des orga qu'elles renferment, varier sans cesse. En co primant la poitrine la base du cône que rep sente la cage osseuse de la poitrine se trou transformée en sommet. Par cet effet, il y opposition à la libre exécution de la respirati de la circulation et de la digestion. La poitri se dilatant mal, l'oxygénation est incomplè les poumons comprimés par les côtes comp ment le cœur à leur tour. De là résultent la st du sang dans le poumon et le cœur, une prédi position des plus prononcées à l'hémoptysi aux palpitations, aux anévrismes, et à la pthisi si le corset porte des bretelles, alors il y a refo lement du diaphragme, et, par suite lenteur difficulté du cours des matières dans l'intestin menstruation pénible et troublée dans sa pér dicité ; on a encore remarqué que l'usage ce vêtement chez la femme repoussait vers extrémités inférieures de la poitrine les organ contenus dans cette cavité, de telle sorte qu chez elles, le foie dépasse souvent de plusieu pouces les premières côtes et que celle-ci imp ment sur la face supérieure de l'organe un sill plus ou moins profond. On a observé aussi q l'usage du corset nuit à l'équilibre entre les de côtés du corps en rendant presque toujou l'épaule droite plus grosse que la gauche,

VARIÉTÉS ALPINES

Mon ami Florestan

Mon ami Florestan qui habite la ville des Basses-Alpes la plus commerçante et la plus peuplée, est bien le plus charmant garçon que je connaisse. Grand, bien fait de sa personne, spirituel et élégant, il a malheureusement un défaut : *il est sentimental*. Etre sentimental sur la fin du dix-neuvième siècle, dans un temps où personne ne croit plus à rien ; croire, en dépit de tout, à l'amour, aux femmes, aux rêveries, aux bouquets, à toutes les choses dont il est de mode de se moquer, c'est être profondément *rococo*. Aussi les amis, moi le premier, se moquent-ils de lui, mais il ne se fâche pas.

Mon ami Florestan — j'oubliais de vous le dire — est presque millionnaire. Pour avoir l'air de s'occuper, puisqu'il faut de nos jours avoir l'air de faire quelque chose, il fréquente l'étude du principal avoué de la ville ; il aligne parfois des alexandrins et par moments aussi racle du violoncelle ; ce dernier talent lui vaut l'honneur d'être invité à toutes les soirées, à toutes les sauteries officielles ou non qui se donnent dans le courant de l'hiver.

Les aventures qu'il a de temps en temps dans ce monde qui est le sien, sont toujours marquées au coin de la rêverie et du sentiment.

On va en juger par l'histoire qui suit, anecdote des plus authentiques.

L'hiver dernier, Mme X, en sortant du bal de la Sous-Préfecture, s'aperçut qu'elle avait perdu une broche enrichie de diamants, toutes les recherches furent vaines, la broche ne se retrouva pas.

Cette madame X est une jolie femme, très-recherchée, elle a une petite cour de soupirants respectueux et muets, et compte parmi tous ses adorateurs les plus assidus, mon ami Florestan, qui par sa figure, sa tournure et ses antécédents semble voué aux passions malheureuses. Ainsi qu'on l'a deviné par ce que nous avons dit plus haut, ce rêveur comprend le sentiment comme on le comprenait au commencement de ce siècle, c'est-à-dire à l'époque ou Gœthe écrivait son fameux roman.

Ce soir-là, Florestan avait serré de près Mme X, il l'avait respectueusement accompagnée à la sortie de la soirée. Ayant entendu parler de la broche perdue, il avait participé aux recherches, mais d'un air assez emprunté. Plus tard, dans une conversation particulière dont le joyau perdu était l'objet, il s'était livré à des jeux de physionomie tellement étranges que Mme X avait eu des soupçons.

— Voyons, cher Monsieur, lui dit-elle, est-ce vous qui avez trouvé ma broche ?

— Eh bien, oui, madame, j'ai eu ce bonheur, répondit mon ami.

— Vous êtes un homme charmant, Florestan, rendez-là moi bien vite, que je revoie ce bijou tant regretté.

— Non Mme X.

— Pourquoi donc !

— Que voulez-vous que je vous dise, elle ne me quittera jamais, répondit Florestan avec un accent passionné.

Dans les premiers moments Mme X crut que c'était une plaisanterie, mais bientôt sa pénétration de femme lui apprit que Florestan parlait très sérieusement, elle essaya quelques réclamations, d'abord avec grâce, puis avec fermeté, tout fut inutile, poussé à bout, le sentimental jeune homme déclara qu'il ne se séparerait pas d'un objet qui avait appartenu à son idole.

— Il y a en lui une portion de vous même, ajouta-t-il.

Après une longue tirade, brodée sur ce thème, il salua et se retira, emportant avec lui, à la manière d'un vainqueur, la précieuse conquête que le hasard lui avait livré.

On voit d'ici la colère, le dépit et le ressentiment de la grande dame.

— Allons, pensa Mme X, maître Florestan a besoin d'une bonne leçon, et il l'aura.

Le lendemain, presque à son lever, mon malheureux ami reçu la visite du mari.

Monsieur X est un homme d'une certaine distinction et un peu diplomate par instinct. Après les compliments d'usage, il aborda franchement la question, en disant qu'il était au courant de l'histoire de la broche.

Florestan qui ne manquait pas de sang-froid, répondit à M. X.

— Et sans doute, Monsieur, vous venez me demander satisfaction ?

— Je viens simplement vous demander la br che, répliqua M. X.

— Mais Monsieur ..

— Je sais, ajouta vivement M. X que vous vo êtes déjà prononcé pour le refus au sujet de ce restitution ; mais ce que vous ignorez probabl ment, ce que Mme X a négligé de vous apprendr c'est que cette broche vaut 10.000 francs comp un liard, j'en sais quelque chose, puisque c'e moi qui l'ai payée. Convenez avec moi qu'un chiffre dépasse les limites permises au bénéf du sentiment. De mon côté, je suis prêt à recon naître qu'il serait injuste de vous dépouiller en tièrement de votre avantage de beau ténébre et c'est pourquoi je vous apporte différents obje à choisir.

En parlant ainsi, M. X, souriant d'un sourire l gèrement méphistophélique, laissait voir un ancie bouquet de bal, un mouchoir brodé et un éventa renaissance,

— Toutes ces choses-là, ajouta-t-il, Mme X le a également portées, mais leur valeur modes mettra votre délicatesse en repos.

Jamais, on en conviendra, le sentiment n'ava été plus cruellement persifflé.

Après avoir rendu la broche, Florestan compr que l'aventure ne tarderait pas à être ébruitée e qu'il allait devenir la fable de son monde. L meilleur moyen était de battre en retraite. Mo ami Florestan partit pour Naples. Depuis ce temp il voyage en Italie. S'est-il corrigé ? Je ne le sa pas.

FANTASIO.

© VILLE DE SISTERON

première en effet, ayant à exécuter des mouvements plus fréquents et plus étendus, parvient à se mettre en liberté et acquiert, pour cette raison, un accroissement plus rapide dont est privé le côté gauche, assujetti à une compression perturbatrice. Telle est à peu près l'esquisse complète des troubles que peut faire survenir dans l'organisme un vêtement, qui, d'autre part, n'a aucun service à rendre. Si cependant malgré l'incommodité et les dangers du corset, on veut encore avoir recours à cet engin et se soumettre à ce supplice volontaire, que les mères n'autorisent leurs filles à s'en servir que le plus tard possible, c'est-à-dire quand les organes musculaires et thoraciques auront acquis un certain degré de développement. Une fois cette époque arrivée, puisque l'ascendant d'une coquetterie tyrannique exige ce vêtement, qu'il soit du moins dépouillé de tout ce qui peut le rendre dangereux.

T. Horax

Chronique Départementale

M. Danican Philidor, préfet des Basses-Alpes, admis à faire valoir ses droits à la retraite, par décret du 20 octobre courant, n'a pas voulu quitter le département sans faire ses adieux à tous les collaborateurs de nos administrations.

Nous reproduisons ci-dessous la circulaire de remerciements qu'il adresse aux fonctionnaires placés directement sous ses ordres.

A MM. les Sous-Préfets, Maires, Chefs de service et Fonctionnaires du département.

Digne, le 22 octobre 1883.

Messieurs et chers anciens collaborateurs,

Un décret de M. le Président de la République, en date du 20 de ce mois, m'appelle à faire valoir mes droits à la retraite, en me nommant préfet honoraire.

Le Gouvernement a pensé qu'un autre ferait, ici, mieux que moi : je m'incline, avec respect, devant sa volonté souveraine.

En m'éloignant de vous, j'emporte au plus profond de mon cœur le souvenir ineffaçable des trois années passées dans ce département, auquel j'avais consacré, avec la passion du devoir, tout mon dévouement et tout mon amour du bien public.

Je vous remercie de la confiance si entière, de l'affectueuse déférence dont vous avez entouré mon administration, et les touchants témoignages d'estime et d'amitié, que nous avons reçus, ma famille et moi, de cette bonne et sympathique population des Basses-Alpes, resteront le plus grand honneur de ma carrière.

Ensemble nous avons — utilement je crois — servi la République : servez-le toujours, avec la même fidélité, ce Gouvernement républicain, que tous mes efforts tendaient à faire aimer.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon bien cordial attachement.

E. Danican Philidor,

Ancien Préfet des Basses-Alpes.

Nous ne voulons pas, à notre tour, laisser partir M. Danicau sans lui exprimer toute notre sympathie et lui offrir l'expression de tous nos regrets de la mesure prématurée qui l'atteint et à laquelle personne ne s'attendait.

Depuis trois ans que M. Danican était à la tête de notre département, de grands projets ont été exécutés, de nombreuses améliorations ont été réalisées et l'impulsion qu'il avait su donner à son administration était pour nous un sûr garant du bien qu'il aurait pu faire encore dans l'avenir.

Magistrat sincèrement républicain, il était tout dévoué à ses devoirs et il savait faire aimer et respecter partout le gouvernement qu'il servait.

Esprit fin et distingué, causeur aimable et spirituel, d'une affabilité et d'une bienveillance extrêmes, M. Danican joignait à toutes les rares qualités d'un administrateur habile, le don non moins rare de savoir plaire, charmer et captiver tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher.

Il emporte les regrets unanimes de tout le monde sans distinction de parti. — C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de son administration : c'est aussi le souvenir le plus précieux qui l'accompagne dans sa retraite.

***

L'Appel de la Classe 1882 sera fixé prochainement; en attendant, la répartition du contingent pour le département des Basses-Alpes est ainsi déterminée :

CLASSE de 1882 et AJOURNÉS de 1880 et 1881

1re Portion

58me régiment de ligne.
61me » »
96me » »
7me bataillon de chasseurs à pied.
24me » »

Cavalerie

9me régiment de cuirassiers.
1er régiment de hussards.

Artillerie

19me régiment d'artillerie.
12me bataillon de forteresse.

Génie

4me régiment de génie.

Administration

15me section des commis et ouvriers d'Administration.
19me section des commis et ouvriers d'Administration.

***

Samedi dernier 20 courant, le Conseil départemental de l'instruction publique, s'est réuni sous la présidence de M. le Préfet des Basses-Alpes.

Ont été réglées, dans cette réunion, les affaires suivantes :

1° Création d'un cours complémentaire de filles, à Riez.

2° Création d'un emploi de sous-directrice à l'école maternelle d'Oraison.

3° Création d'une école mixte au hameau de Couvert, commune de Noyers.

4° Création d'un emploi d'adjoint, aux Mées.

5° Demande de l'instituteur de Montagnac, sollicitant l'autorisation de gérer le bureau télégraphique; accordé à la condition que cette gestion serait exercée en dehors des heures de classe.

6° Diverses demandes de secours pour constructions et réparations de maisons d'écoles.

Toutes ces questions ont été favorablement accueillies par le Conseil, sauf pour les constructions de divers bâtiments scolaires, dont le montant des devis a dû être, pour un certain nombre, sensiblement réduit.

***

Par décision ministérielle du 16 courant, M. Laugier Maximin, agent secondaire, a été nommé conducteur des ponts et chaussées, dans les Basses-Alpes, en remplacement de M. Carbonnel nommé ingénieur faisant fonctions.

***

Par arrêté du 3 courant de M. le Conseiller d'Etat, directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, M. Sanquer Jules, receveur-rédacteur à Mendes (Lozère) a été nommé vérificateur dans les Basses-Alpes en remplacement de M. Legrand, nommé dans la Saône et-Loire.

***

M. le ministre de l'instruction publique vient de décider qu'il y aura au mois de novembre une dernière session d'examen du brevet de capacité et du diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial à Aix, les inscriptions des candidats seront reçues au Secrétariat de l'Académie jusqu'au 5 novembre prochain.

***

Par décret du 20 octobre, M. Mille, contrôleur principal de première classe, est nommé à Digne en remplacement de M. Canet, nommé à Grenoble.

***

L'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer dans ce numéro le mouvement dans le personnel de l'instruction publique.

DIGNE

Nous apprenons que M. Menc, professeur de 3e et 4e au collège, est sur sa demande, appelé à un autre poste. Nous le prions de recevoir ici l'expression des regrets sincères de tous ceux qui ont été à même d'apprécier la valeur de l'homme et du professeur M. Menc laisse à Digne de nombreuses sympathies qui nous l'espérons, seront suffisantes pour qu'il ne garde pas un trop mauvais souvenir de son séjour parmi nous.

***

Lundi dernier, sur le soir, M. D., ancien employé de la préfecture, a découvert le long de la ruelle qui conduit de la rue de la Préfecture au torrent des Eaux-Chaudes, près de l'école des frères, le cadavre d'un enfant nouveau-né, soigneusement enveloppé dans un mouchoir. L'état du petit cadavre était voisin de la putréfaction et indiquait que le crime remontait à quelques jours. Nous disons crime, car de quelque façon que l'on prenne l'affaire, il y a toujours criminalité. La justice informe. Espérons que la ou les coupables seront bientôt découverts. Il serait à souhaiter que dans ce cas, comme pour bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, la police de notre ville se montre plus active, plus énergique, plus sagace et plus au courant de tout ce qui se passe dans l'ombre.

État-Civil du 12 au 18 Octobre

NAISSANCES

Reynier Marie-Thérèse.
Arnoux Marie-Thérèse.

DÉCÉS

Blanc Marie-Françoise, veuve Martin, sans profession, 42 ans, à l'hospice.

MARIAGES

M. Garcin Lucien-Louis, cocher et Mlle Arnoux Antoinette-Adélaïde-Clarisse, tailleuse
M. Anselme Antoine-Gustove, mâtelassier et Mlle Magaud Antoinettte-Marceline, lisseuse.

SISTERON

A l'heure où paraîtront ces lignes, nos honorables auront bouclé leur valise et regagné Paris, leur siège et... les embêtements parlementaires.

Quels souvenirs emportent-ils de ces longues vacances ?. . eux seuls le savent et certainement pour la plupart le contact avec les électeurs aura déterminé pire qu'une maladie de peau. Ah ! tout n'est pas rose dans ce métier et là plus qu'ailleurs il est difficile de contenter tout le monde et son père.

Nous recevons chaque semaine des lettres de doléance ou de récrimination contre le député de l'arrondissement de Sisteron; l'un nous demande : pourquoi M. Bontoux n'a-t-il pas voté la proposition Jules Roche, relative au budget des cultes, un autre : pourquoi notre député s'est-il abstenu de prendre part au vote sur la proposition Madier de Montjau et Raspail relative à la suppression de l'ambassade du Vatican, un troisième nous demande enfin... mais à quoi bon énumérer toutes ces plaintes, dont la plupart doivent certainement être exagérées et pourquoi les électeurs ne s'adressent-ils pas directement à leur mandataire, ils auraient ainsi l'explication sincère et vraie. Le plus grand nombre de ces lettres ne sont pas signées, et comme nous prenons la responsabilité entière de ce que nous insérons, nous prévenons une fois pour toutes ces correspondants anonymes, que leurs épitres seront impitoyablement jetées au panier.

***

Mardi, une intéressante soirée de physique et de prestidigitation a eu lieu dans la salle Ste-Marie, le public était nombreux. A la sortie deux pochards, victimes du vin nouveau, se sont pris de querelle dans la rue de Provence, des mots on en est venu aux coups et enfin l'un d'eux a reçu de la part de son adversaire un coup de pied... quelque part — qui l'a envoyé piquer une tête dans la devanture toute fraîche de peinture, des *Grands Magasins de Blanc* qui doivent ouvrir prochainement.

***

Le même jour et par un violent mistral, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. C. Garagnon, négociant, les dégâts sont insignifiants et les pertes se borneront au coût d'un procès-verbal dressé par les soins du commissaire de police.

***

La semaine dernière 7 procès verbaux ont été dressés contre divers individus, pour contravention à la police municipale et du roulage.

***

Un vol de raisins a été commis cette semaine au préjudice d'un pauvre diable, vieillard de 74 ans, qui comptait sur le réconfortant qui en découle pour chauffer son estomac pendant les jours froids que l'hiver nous promet.

***

On nous annonce le prochain engagement au Casino d'une troupe de ballet et de divers artistes de concert. L'orchestre renforcé sera dirigé par M. Marneff, premier prix du Conservatoire de Bruxelles et futur directeur — s'il faut en croire ce même *on* — de la musique de la ville.

Etat-Civil du 20 au 27 Octobre

NAISSANCES

Giraud Léopold-Henri-Joseph.
Souribes Antonia-Marie-Rosa.
Caulet Alexandre-Savignien.

DÉCÈS

Chabert Rose-Marie-Colette, 67 ans.
Chastel Rosa-Alice.

MARIAGES

Néant.

Entrepierres. — Dans une de ses dernières réunions, le Conseil municipal d'Entrepierres a demandé l'autorisation de vendre la forêt communale de Briasc. Par les soins de la Sous-Préfecture, cette délibération a été transmise à l'Administration des Forêts pour qu'elle statue à ce sujet.

Ouverture Dimanche 29 Octobre des **Grands Magasins de Blanc,** *rue de Provence* (Voir à la 4me page).

MARCHÉ D'AIX

du 25 Octobre

Bœuf de 1 fr. 55 à 1 fr. 65.
Moutons du Gap de 1 fr. 90 à 1 fr. 95.
Moutons africains de 1 fr. 65 à 1 fr. 80.
Moutons du pays de 1 fr 80 à 1 fr. 85.
Le kilogramme.

MARCHÉ DE DIGNE

Du 20 Octobre 1883

Blés.....	10	charges à	F. 33	la charge.
Avoine	5	»	» 16	»
Orge	2	»	» 22	»
Seigle	1	»	» 22	»
Maïs	20 fr. les 0/0 kil.			
Pommes-de-terre	9 fr. les 0/0 kil.			
Foin.....	10 fr. les 100 kil.			
Paille.....	5	»	»	»
Raisin	17	»	»	»
Miel.....	1 fr. 50 le kil.			

Dernières Nouvelles

Paris, 25 octobre 1883.

M. Laroche-Joubert vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à la mise en accusation du Cabinet Ferry pour avoir, pendant les vacances qui viennent de s'écouler, violé la Constitution et compromis la défense nationale par des expéditions lointaines. Ce projet est signé de MM. Laroche-Joubert, Cunéo-d'Ornano et baron Dufour.

— M. Pieyre, député du Gard, doit déposer un projet de résolution ayant pour but d'assurer la stabilité des ministres de la marine et de la guerre, en ne les assimilant pas, en cas de crise ministérielle, aux autres ministres. Suit l'exposé des motifs où il est fait mention du nom des ministres de la guerre depuis 1879 avec la durée de leur passage au ministère. L'article est ainsi conçu : « A moins d'une volonté nettement et exceptionnellement exprimée par la Chambre et déterminée pas les circonstances, tout vote entraînant une crise ministérielle n'atteindra pas les ministres de la guerre et de la marine. »

— Les ministres se sont réunis ce matin, en Conseil de cabinet, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry. La délibération a principalement porté sur les questions municipales et budgétaires, qui vont prochainement venir en discussion devant la Chambre.

En ce qui concerne le budget de 1884, M. Tirard persiste dans ses premières résolutions.

Quand au projet de loi municipale, on sait que toutes les dispositions concernant Paris ne seront abordées que dans quelques jours.

Il a été convenu que M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, combattrait énergiquement le contre-projet de M. Sigismond Lacroix et l'amendement de M. Anatole de La Forge, relatif au rétablissement de la Mairie centrale.

Samedi prochain, le ministre de la justice et des cultes soumettra à la signature du Président de la République deux décrets nommant l'un M. Jacquenet, évêque de Gap, à l'évêché d'Amiens, en remplacement de M. Guibert, nomme précédemment à Bordeaux; l'autre, nommant M. Goutot, archiprêtre de Périgueux, au siège épiscopal de Gap.

© VILLE DE SISTERON

CHAPELLERIE FINE

MODES DE PARIS

BAROU

SISTERON

ON NE CIRE PLUS

LES APPARTEMENTS

VERNIS MARSEILLAIS

Pour le **Sol** *des Appartements*

DÉPOT

Chez les Principaux Droguistes des Basses-Alpes

NOTA. — Demander la vraie marque représentée par un **SOL** *naturel en clef de sol.*

Spécialité de Liqueurs

PHARMACEUTIQUES

Liqueur Vermifuge des Alpes

F. IMBERT

PHARMACIEN

SISTERON

Le Gérant : Louis SAUVION.

Marseille. — Imprimerie spéciale du *Petit Alpin*, rue de la Paix, 11.

LOTERIE D'AMSTERDAM

TIRAGE le 10 Novembre prochain

Billet 1 FRANC — TROIS MILLIONS DE LOTS — 7,966 Gagnants — EN VENTE PARTOUT — Billet 1 FRANC

VENTE en GROS : Adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, Paris

Et au Trésorier M. WIDEMANN, *Palais de l'Industrie, AMSTERDAM.*

M. BASSET, 8, rue Montesquieu, Paris, demande des Correspondants dans toutes les Villes de Province

Dimanche 29 Octobre

OUVERTURE

DES

GRANDS MAGASINS DE BLANC

J.-B. SIMON

Rue de Provence -- SISTERON

CHOIX CONSIDÉRABLE de Mousselines, Nansous, Piqués, Percales, Cretonnes diverses pour Meubles et Chemises, etc., etc.

ASSORTIMENT VARIÉ de Lingerie pour Dames et Enfants, tels que : Chemises, Camisoles, Jupons, Pantalons, Cols, Poignets, etc., etc.

Ces Articles seront mis en vente à des prix défiant toute concurrence

GRANDS MAGASINS DE BLANC .... Rue de Provence

CAFÉ DES VOYAGEU

30, Cours Belsunce

MARSEILLE

REGIS CHAMP

PROPRIÉTAIRE

Ouvert à 4 h. du matin - Déjeuners au C

et Café au Lait

SPÉCIALITÉ

de Bière Étrangère en Grand

et de LYON en Bouteille

CONSOMMATIONS DE 1er C

A. NICOLA

PHARMACIEN

FORCALQUIE

PILULES DES ALI

Purgatives, Dépuratives, Antiglaireus

Ces Pilules s'emploient principaleme tre : la Constipation, la Migraine, les tions bilieuses, les Coliques, les Mala foie, la Jaunisse, les Acretés du foie, les les Clous, les Maladies de peau, les Rh mes, la Goutte, etc., etc.

PRIX : **2 fr.** *LA BOITE*

Le Mode d'emploi est délivré à tout Ach

MARSEILLE-RAPIDE

GUIDE DE POCHE

Contenant un PLAN DE MARSEILLE et des renseignements utiles à tous et permettant de visiter la ville en

12 HEURES

EN VENTE chez tous les LIBRAIRES de Marseille

et chez les ÉDITEURS, 9 rue Haxo

Prix : 1 fr. 50

Les Bureaux du «Petit Alpin»

A DIGNE

SONT SITUÉS

53, BOULEVARD GASSENDI, 53

EN FACE

L'HOTEL REMUSAT

SALON DE COIFFU

PARFUMERIE — CHEVEUX

B. TURIN

BOULEVARD GASSENDI

DIGNE

Vins fins, Liqueurs, Fruits confi

L. CHRESTIA

CONFISEUR-PATISSIER

SISTERO

BANQUE POPULAIRE DU MID

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

35, Rue Grignan, 35, MARSEILLE

La BANQUE POPULAIRE DU MIDI reçoit des Dépôts d'un an au taux de *six pour cent par an.*
Elle commandite les associations ouvrières de consommation et de production.
Elle escompte les valeurs commerciales et fait des avances sur titres et sur marchandises.

© VILLE DE SISTERON